PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2025

ORDRE DU JOUR

Le vingt et un juillet deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Vindelle (Charente) se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par la Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Mme MOUFFLET Isabelle, Maire

Date de convocation :15/07/2025

Présents : Mesdames : MOUFFLET Isabelle - PELLIER Emmanuelle - CHATAIGNER Marie-Christine - BOCHIN Virginie - MERVEILLE Mélanie - BRICAUD Anne-Marie - CREVEL Sylvie
Messieurs : LÉGERON Bernard - CHAMOULAUD Nicolas - NEBOUT Julien - CHAUVET Loïc ;
Absents excusés : Mme. JEAN Véronique a donné pouvoir à Mme. CHATAIGNER Marie-Christine ; M. SOLTYSIAK Laurent a donné pouvoir à M. LÉGERON Bernard ; M. MALECOT Fabrice a donné pouvoir à Mme MOUFFLET Isabelle ;
Absents : M. PROUX Bruno
Secrétaire de séance : Mme MERVEILLE Mélanie

En exercice : 15 - Présents : 11 - Pouvoirs : 03 - Suffrages exprimés : 14 - Pour : 14 - Contre : 00 - Abstention : 00

CHOIX D'UN PRESTATAIRE POUR LE TRANSPORT DU RPI BALZAC VINDELLE

Mme la maire informe le conseil municipal que le marché transport scolaire, lot n°1 dont Vindelle fait partie, n'a pas été notifié par le GRAP (GrandAngoulême Achats Partagés). Il nous est possible de signer un contrat indépendamment des services de GrandAngoulême suivant les critères cités ci-dessous, avec un prestataire de transport scolaire pour l'année scolaire 2025/2026. Sur les 4 demandes de devis que nous avons faites, seuls 2 sociétés de transports nous ont renvoyé leur devis. La société Robin de Maillard, ayant répondu à la demande par le GRAP, n'a pas souhaité donner suite à notre demande individuelle et la société GOUJEAU nous a informée qu'elle ne répondrait pas à notre demande.

CRITÈRES : TRANSPORT RPI BALZAC VINDELLE
Effectifs : 44 enfants
Circuit Navette du Matin : Lundi / Mardi / Mercredi / Jeudi / Vendredi
K M en charge : 4,89
Ecole de Balzac : 8H35
Ecole de Vindelle : 8H42
Ecole de Balzac : 8H55
Circuit Navette du Mercredi midi :
K M en charge : 4,70
Ecole de Vindelle : 12H05
Ecole de Balzac : 12H12
Ecole de Vindelle : 12H25
Circuit Navette du Soir : Lundi / Mardi / Mercredi / Jeudi / Vendredi
K M en charge : 4,70
Ecole de Vindelle : 16H35
Ecole de Balzac : 16H42
Ecole de Vindelle : 16H55

Suite à notre demande, nous avons reçu 2 devis :

- Transports scolaires VRIET-THORIN - Montant du devis : 24 003.00 € TTC
- Transports scolaires TRANSDEV – Montant du devis : 26 072.50 € TTC

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la proposition de la société VRIET-THORIN pour un montant de 24 003.00 TTC,
- Autorise Mme la maire à signer le contrat et tous les documents nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 45

La secrétaire de séance

Mélanie MERVEILLE

La Maire,

Isabelle MOUFFLET